

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2009

Sous la présidence Monsieur PERON Patrick

- Adjoints :** Mesdames NOIREZ Carmen - AQUE Marie - MAZZERO Peggy (partie à 20 heures 20 avant le vote du point n°1) - LE LAN Joséphine et Messieurs MAROCHINI Eric - FOSSO Antoine - SCHMITT Gilbert - LEBOURG Gérard.
- Conseillers présents :** Mesdames WINZENRIETH Rolande (arrivée à 20 heures 10 avant le vote du point n°1) - ANGELONI Muriel - CORION Patricia - BECKER Bernadette - TORRI Fabienne - CHOLLOT Sheree - SPARAPANI Nicole - KOSTADINOVIC Stephanie, Messieurs NOAL - Frederic CERBAI Joël - BONIFAZZI Guy - ROSSI Jean-Luc - GULINO Jean-Claude - STEFANOWSKI Jean-Michel - WAGNER Théodore - MAROCCHINI Daniel - BERNARDINI Roland.
- Conseiller(s) absent(s) :** Aucun.
- Procuration(s) :** Madame MAZZERO Peggy pour Monsieur LEBOURG Gérard.
Madame WINZENRIETH Rolande pour Monsieur PERON Patrick.
Monsieur KAUFMAN Jacky pour Monsieur MAROCCHINI Daniel.
Monsieur KRAMER Michel pour Madame SPARAPANI Nicole.
Madame ATHONADY Marie José pour Monsieur BERNARDINI Roland.
- Secrétaire de séance :** Madame CHOLLOT Sheree.
- Nombre de conseillers présents :** 25.

ORDRE DU JOUR

- 1) ☞ **Budget 2009.**
- 2) ☞ **Subventions aux associations 2009.**
- 3) ☞ **Réfection trottoirs rue Foch : demande de subvention FSC (Région).**
- 4) ☞ **Bilan acquisitions cessions 2008.**
- 5) ☞ **SISCODIPE : Bilan d'activité 2007.**
- 6) ☞ **Informations diverses.**

POINTS SUPPLÉMENTAIRES AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

- 0) ☞ **Affectation du résultat 2008 : modifications.**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

31 MARS 2009

Le **MAIRE** ouvre la séance à 19 heures 40 et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'au public venu nombreux. Après avoir recensé les votes par procuration, il nomme **Madame Sheree CHOLLOT** en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur PERON obtient de l'assemblée unanime, l'autorisation d'ajouter un **point n° 0 : Affectation du résultat 2008 : modifications** à l'ordre du jour et fait une déclaration :

« Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je voudrais profiter de cette réunion du conseil municipal pour signaler un anniversaire. En effet, cela fait un an que les Algrangeoises et les Algrangeois nous ont placés en situation de diriger la ville.

Ce que nous faisons, avec l'engagement et la grande détermination que nous avons annoncée.

L'année 2008 fut surtout de transition puisque nous devons tenir compte de dépenses déjà engagées par l'ancienne équipe municipale.

Pour autant, nous avons pris les problèmes de notre cité aux 4 mines à bras le corps, pour bien signifier qu'il y avait un changement de volonté des élus.

Le 20 mars nous examinions le compte administratif 2008 ainsi que nous débattions de nos projets 2009.

Vous avez pu constater que les élus de la majorité adoptaient une gestion rigoureuse des finances tout en répondant au mieux aux besoins de la population.

Il n'est parfois pas nécessaire d'engager de grosses dépenses pour améliorer la vie de nos concitoyens. Ainsi de nombreux « petits » travaux ont été réalisés, soit pour rendre des escaliers plus sûrs, soit pour permettre aux piétons, là où ce fut possible d'emprunter les trottoirs sans être gênés par des voitures.

Certains trouvent parfois ces barrières ou poteaux « pas très esthétiques » mais au moins ils sont efficaces et c'est bien le but recherché.

Les grands travaux n'ont pas été oubliés et en quelques mois de mandat nous avons terminé le périscolaire, changer les toitures de l'école Wilson, de la perception, nous avons rénové les rue des grives, Kimmel, de la fontaine.

Nous avons également engagé une campagne continue sur la propreté de la ville qui demande beaucoup de volonté et de nerf. Parfois, il faut se retenir pour ne pas exploser lorsque l'on voit des gens balancer des bouteilles de bière par les fenêtres ou, des jeunes jeter leurs déchets au sol alors qu'une poubelle se trouve à 5 m.

Il nous faut travailler sur les comportements et pas seulement sur le nettoyage.

Un mot sur le travail du CCAS qui voit son budget augmenter et ce n'est pas bon signe pour l'état de pauvreté d'une partie de la population qui subit la crise.

A côté de ça, je voudrais souligner les initiatives prises en direction des personnes âgées, le succès des repas dansants et des colis de Noël qui ont montré que la municipalité pensait à nos anciens.

Je ne vais pas revenir dans cette introduction, sur toutes les dépenses utiles à la population, réalisées en 2008, car nous avons eu l'occasion de communiquer sur ce point dans le premier bulletin municipal.

A ce propos, le deuxième est en préparation et le site Internet devrait être opérationnel dans quelques jours. Ces 2 outils devraient permettre une meilleure communication entre la municipalité et la population.

Nous allons dans un instant discuter de notre budget 2009. Nous avons eu l'occasion de le dire, c'est un budget ambitieux, puisque nous allons investir 1,6 millions d'euros, ou 10,5 millions de francs pour donner un ordre de grandeur.

Vous avez le détail et nous allons le revoir ce soir donc je ne m'appesantis pas. Par contre j'ai eu l'occasion de vous parler rapidement de modifications en mairie pour permettre un meilleur accueil au public et donc, des travaux assez importants vont un peu bousculer tout le monde mais la configuration actuelle ne donne pas satisfaction.

Donc, tout l'accueil se fera au rez de chaussée y compris le CCAS. Seul restera à l'étage le service d'urbanisme. Les bureaux du maire et des adjoints remonteront également.

L'actuel bureau du maire sera mis à disposition des personnes qui interviennent dans notre localité pour des services à la population comme l'écrivain public, la mission locale pour l'emploi. Le maire continuera à y tenir ses permanences.

Le grenier en cours d'aménagement permettra de disposer d'une salle de réunion assez vaste mais aussi de plusieurs bureaux.

Voilà les grandes lignes de ce projet.

Je voudrais aussi faire un bilan de situation au sein de la majorité municipale et souligner l'excellent travail de tous, ainsi que l'esprit qui nous anime. Nous avons des réunions où les problèmes sont débattus en toute franchise et avec un seul souci, la population d'Algrange.

Nous travaillons ensemble dans un climat serein et en confiance. Chaque élu est informé et peut donner son avis respecté en toute circonstance, ensuite, les décisions se prennent collectivement comme ce budget que nous allons vous présenter. Cette méthode nous confère la sérénité nécessaire pour accomplir notre tâche au service de la population.

J'en profite également pour souligner le bon climat qui règne ici, lors des réunions du conseil municipal, et les interventions responsables des groupes d'opposition. Et, vous l'avez constaté, je laisse largement la parole à qui souhaite s'exprimer sur tous sujets et les désaccords font partie du débat démocratique.

Je voudrais avant de conclure, remercier les agents municipaux pour leur dévouement avec l'esprit du service public et la conscience d'être justement au service de la population.

Ce faisant, ils aident beaucoup les élus dans l'accomplissement de leur mandat. Je ne vais pas tous les citer, mais je charge notre directeur général des services, Monsieur Lepetit et notre ingénieur principal, Monsieur Gotti de transmettre ces remerciements à l'ensemble du personnel.

Je terminerais par dire que ce qui nous guide, ce qui nous motive, ce sont les engagements que nous avons pris lors des élections de 2008.

Tous les projets et plus encore, annoncés à la population seront tenus durant ce mandat. J'en ai la ferme volonté et cette volonté est partagée par l'ensemble des élus de la majorité.

L'année 2009 verra de grandes réalisations mais nous travaillons déjà sur la suite, avec par exemple, les rues de Londres, de la paix, Bompard, le parc municipal, le boulodrome couvert, la salle des 3 raquettes, de nombreux trottoirs mais aussi des rues difficiles comme le Witten sans oublier l'aménagement du site de la paix.

Bref, les besoins sont immenses et nous nous efforcerons de prendre en compte également les tracasseries quotidiennes des habitants.

Après ce premier anniversaire déjà riche en réalisations, il nous reste 5 ans pour poursuivre la mise en œuvre du programme pour lequel les Algrangeoises et les Algrangeois nous ont élus et soyez assurés que nous ne fléchirons pas pour aller au bout de nos projets pour Algrange. »

0) Affectation du résultat 2008 : modifications.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui précise que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit être affecté en priorité en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances et après examen décide à l'unanimité :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif 2008 de la commune soit 1 003 188,66 €.
- A l'article 1068 en recettes d'investissement pour 660 679,33 € correspondant au déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser dépenses et recettes.
- A l'article 002 en recettes de fonctionnement l'excédent restant soit 342 509,33 €.

Le déficit d'investissement est repris au compte 001.

1) Budget 2009.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur MAROCHINI Adjoint aux finances et sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2008 se prononce à l'unanimité (3 abstentions : Monsieur WAGNER et Madame SPARAPANI qui avait pouvoir de Monsieur KRAMER) pour l'adoption du budget primitif 2009 qui s'équilibre :

- ✓ En section de fonctionnement à _____ 4 794 587,00 €
- ✓ En section d'investissement à _____ 3 047 174,00 €
- ✓ Total des dépenses et recettes 2008 : _____ 7 841 761,00 €

COMMENTAIRE.

Après une présentation complète du budget, voté par chapitre en section de fonctionnement et par opérations en investissement, **Monsieur MAROCHINI** souhaite à nouveau préciser que le budget 2009 intègre environ 1.7 millions d'investissement, sans emprunt et sans augmentation de la fiscalité.

Monsieur WAGNER souhaite obtenir des explications sur l'augmentation des crédits de dépenses affectés aux articles 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions », qu'il juge pour sa part excessive comparée aux montants des années précédentes. Il estime trop important les 35 000,00 € affectés à la fête de la musique.

Concernant les fêtes et cérémonies, **Monsieur MAROCHINI** lui précise que si les prévisions de dépenses ont effectivement augmenté d'environ 30 000€, il faut également constater que les recettes encaissées à l'occasion de ces manifestations augmentent également et qu'au final la dépense nette n'évolue quasiment pas, comparée aux années précédentes.

Monsieur FOSSO ajoute que la recherche des sponsors ou de subventions avant chaque événement permet d'en améliorer le nombre et le contenu sans pour autant affaiblir les finances communales.

Monsieur PERON souhaite préciser que les comparaisons avec ce qui a été réalisé durant le mandat précédent n'est pas d'actualité et que le problème ne se pose pas en ces termes. Il ajoute que la nouvelle équipe en place depuis les élections de mars 2008 a d'autres méthodes de travail, un autre programme à mettre en place, notamment au niveau de l'action culturelle, et que la recherche des financements maximum fait partie de ces nouvelles méthodes d'organisation des manifestations quelles soient culturelles ou sportives. Il cite à cet effet l'exemple de la soirée cabaret qui n'a pratiquement rien coûté à la commune.

Concernant le poste « réceptions », **Monsieur MAROCHINI** précise à **Monsieur WAGNER** qu'un agent communal a été désigné pour piloter ce budget spécifique en partenariat avec les élus, et que les 18 000,00 € inscrits au budget 2009 constituent un objectif à ne pas dépasser.

Concernant ce même poste, **Monsieur Daniel MAROCCHINI** estime que l'argent dépensé à l'occasion des vœux du maire était en décalage avec la situation économique des habitants d'Algrange ainsi qu'avec le discours de rationalisation budgétaire tenu pendant la présentation du budget. Il ajoute qu'il avait néanmoins apprécié les plateaux servis.

Monsieur PERON lui répond qu'il ne lui paraît pas indécent de remercier, une fois par an, les forces vives de la commune et que le coût exact des vœux 2008 s'est approximativement élevé à 5,00 €/personne. En 2009, la ville organisera également une petite cérémonie pour remercier ses principaux financeurs, ce qui ne s'est jamais fait auparavant et des économies seront toutefois réalisées sur les différents vins d'honneur.

A la question de **Monsieur WAGNER** qui souhaite savoir si les travaux prévus au BP 2009 seront réalisés avant la notification des subventions afférentes, **Monsieur MAROCHINI** lui répond que toutes les recettes inscrites au budget sont des recettes notifiées et que la pratique consistant à inscrire des recettes non acquises est interdite par la réglementation budgétaire.

Monsieur BONIFAZZI expose à l'assemblée que la subvention allouée au CCAS en 2009 a été majorée de 33% et que cela traduit bien la situation de détresse accrue dans laquelle se trouve de plus en plus de personne. Il se félicite de la mise en place de la distribution de paniers garnis aux personnes âgées qui n'avaient pas pu se déplacer au repas de Noël. Il précise que cette attention n'avait jamais existé au mandat précédent. **Madame LE LAN** souhaite préciser que toutes les personnes destinataires d'un panier garnis en fin d'année sont venues le récupérer et que des progrès seront réalisés en 2009 s'agissant du contenu de ce panier.

2) Subventions aux associations 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur FOSSO Adjoint à la culture et aux sports, et de Madame NOIREZ, adjointe à la vie associative, décide à l'unanimité d'accorder aux associations reprises dans le tableau ci-dessous les subventions suivantes :

Subventions diverses			
N°	Désignation	Propositions	
1	Amicale du Personnel	Subvention de Fonctionnement	12 400,00 €
		Retraite et médailles du travail	2 300,00 €
2	C.L.C.V.	500,00 €	
3	Donneurs de Sang	915,00 €	
4	Eleveurs Menu Bétails	717,00 €	
5	Parents d'Elèves	385,00 €	
6	U.N.C.	275,00 €	
7	Amicale S.P.	3 300,00 €	
8	A.F.A.D.	200,00 €	
9	Secours Populaire	1 500,00 €	
10	Amicale des Vétérans S.P.	229,00 €	
11	V.M.E.H. Visite malades	100,00 €	
12	Protection Civile	Subvention de Fonctionnement	1 000,00 €
13	Amicale des Anciens Mineurs	Subvention de Fonctionnement	250,00 €
14	Association Alzheimer/Alpha Santé		300,00 €
15	A.C.E.		800,00 €
16	Prévention Routière		153,00 €
17	Aids		77,00 €
18	Les Restos du Cœur		200,00 €
19	CES	Voyages Elèves	1 500,00 €
		Atelier Théâtre	700,00 €
20	Brioche de l'Amitié (A.P.E.I.)		458,00 €
21	Les Lutins		800,00 €
22	ASE Association socio-éducative lycée Saint Exupéry		153,00 €
23	La ligue contre le cancer		50,00 €
24	AREMIG		50,00 €
25	NAFSEP sclérosés en plaques		50,00 €
26	Comité départemental contre les maladies respiratoires		50,00 €
27	Association lorraine des greffés		50,00 €
28	Association thionvilloise d'aide aux victimes		50,00 €
29	CCFD-Terre solidaire		100,00 €
30	La pédiatrie enchantée		50,00 €
31	Comité catholique contre la faim		50,00 €
32	La croix rouge délégation Fensch-Orne		50,00 €
33	DIANOLOR		50,00 €
34	SPA		50,00 €
35	Vaincre la mucoviscidose		50,00 €
Subventions associations sportives			
N°	Désignation	Propositions	
1	ASA Football	Subvention de Fonctionnement	43 015,00 €
2	ASA Handball	Subvention de Fonctionnement	7 822,00 €
3	ASA Lutte		762,00 €
4	ASA Tennis		3 249,00 €
5	Avenir Athlétique		863,00 €
6	Billard Club (Acq tapis)		1 835,00 €
7	Cercle de Yoga		153,00 €
8	Gymnastique Volontaire		250,00 €
9	Maintien en Forme		800,00 €
10	Pétanque Algrangeoise		700,00 €
11	Sporting Club	Subvention de Fonctionnement	8 028,00 €
12	USEP Hayange		500,00 €
13	Volley-ball		850,00 €
14	Badminton		400,00 €
15	Music dance		800,00 €
16	Fun Bike (vélo)	Subvention de Fonctionnement	2 000,00 €
		Subvention exceptionnelle	700,00 €

Subvention Chorales		
N°	Désignation	Propositions
1	Cercle Saint Louis	Subvention de Fonctionnement 3 000,00 €
2	Chœur Classique	305,00 €
3	Groupe de Chant Amitié	305,00 €
4	Groupe de Chant Franco-Italien	305,00 €
5	Chorale European Voce	305,00 €
6	Harmonie & Clique	Vacations Musiciens 10 500,00 €

Désignation	propositions	
Séjours Elèves Scolarisés à l'Extérieur (par enfants)	20,00 €	
Classes Transplantées (par enfants)	> nbre d'enfants > 15	135,00 €
	> nbre d'enfants <= 15	150,00 €
Colonies Vacances (3 semaines)/enfant; QF>343	80,00 €	au prorata du nbre de semaines
Camps d'Ados (3 semaines)/enfant; QF>343	80,00 €	
Centres Aérés (3 semaines)/enfant; QF>343	75,00 €	
Colonies Vacances (3 semaines)/enfant; QF<343	165,00 €	au prorata du nbre de semaines
Camps d'Ados (3 semaines)/enfant; QF<343	165,00 €	
Centres Aérés (3 semaines)/enfant; QF<343	135,00 €	

Décide que les critères de versement de la subvention sont les suivants :

- ✓ Avoir fait parvenir une demande officielle en mairie.
- ✓ Pour les associations algrangeoises, avoir remis correctement rempli en mairie, le formulaire de demande de subvention.

COMMENTAIRE.

S'agissant du RASED (Réseau d'Aide à l'Enfance en Difficulté), qui a formulé auprès de la commune une demande de subvention de 1 100,00 €, une rencontre sera organisée avec le personnel enseignant pour clarifier la position de la commune à ce sujet.

3) Aménagement trottoirs rue Foch : demande de subvention au Fonds De Soutien Aux Communes Minières (Région).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'état des trottoirs de la rue Foch, situés au centre ville et qui permettent, entre autres, d'accéder à pied, à la mairie, à l'hôpital Alpha Santé, au temple protestant ainsi qu'à la maison de retraite « Le Belvédère » ;

Considérant l'urgence et la nécessité qu'il y a à intervenir sur les trottoirs situés de part et d'autre de la rue Foch, notamment pour les portions définies comme suit : côté mairie : de la mairie à la rue des alliés, et côté temple : du temple à l'hôpital Alpha Santé ;

Considérant le programme et le coût de ces travaux ;

Considérant la situation financière de la commune et l'aide précieuse qui pourrait lui être apportée par la Région Lorraine dans le cadre du « Fonds de soutien aux communes minières » ;

Considérant la dénomination de la commune d'Algrange dites « cité aux quatre mines » et le caractère vétuste et délabré des rues pour lesquelles les travaux sont projetés ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur SCHMITT, adjoint aux travaux, décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement des trottoirs de la rue Foch, programme 2009 dont le montant estimatif est fixé à 239 717,50 € HT soit 286 702,13 € TTC ;
- ♦ De solliciter auprès de la Région Lorraine l'attribution d'une subvention au titre du « fonds de soutien aux communes minières » aux taux et montants les plus élevés et sur la totalité de la dépense prévisionnelle ;

- ♦ De s'engager à prendre à sa charge la part des dépenses non couverte par la subvention.

4) Bilan acquisitions cessions 2008.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la réglementation comptable prévoit qu'il appartient chaque année au conseil municipal de valider les acquisitions et cessions réalisées sur l'exercice précédent ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le PERON, décide à l'unanimité de valider les cessions de terrains suivantes :

- ✓ Vente à Bouygues Immobilier de la parcelle cadastrée section 9 n°426 d'une superficie de 21ares 22centiares au prix de 70 000,00 € (délibération du conseil municipal du 17 avril 2008) ;
- ✓ Vente à Monsieur OZTURK de la parcelle cadastrée section 11 n°483 d'une superficie de 7ares 46centiares au prix de 67 140,00 € (délibérations du conseil municipal du 14 octobre 2008).

5) SISCODIPE : Bilan d'activité 2007.

En vertu de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président du SISCODIPE a adressé à la commune, le rapport de gestion du syndicat pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur PERON rapporteur du dossier et après avoir délibéré, prend acte du rapport susmentionné.

6) Informations diverses.

Le maire informe l'assemblée que les décisions suivantes ont été prises dans le cadre de ses délégations :

- Attribution d'un marché de levés topographiques, après mises en concurrence, à la SARL ITE (Territoire de Belfort) pour un montant de 6 314,88 € TTC.
- Commande d'un véhicule utilitaire neuf de type MASTER RENAULT (en remplacement d'une camionnette du service technique HS) auprès de l'UGAP (groupement d'achat public) pour un montant de 21 084,00 € TTC.
- Mise en location, à compter du 1^{er} avril, d'un appartement libéré par Mme Chesnais dans le bâtiment communal des coquelicots au profit de Monsieur THIEBAUT pour un montant de 600,00€ mensuel.
- La consultation relative à la première phase des travaux d'aménagement de la place F Mitterrand a été lancée avec une limite pour la remise des offres fixée à fin avril 2009. Les travaux débiteront fin juin et devront être terminés pour début septembre.

La séance est levée à 21 heures 50.